

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## EEML: la promotion "Ossouka Raponda" prête à servir

J.K.M  
Libreville/Gabon

**A**U terme de plusieurs mois de dur labeur, les stagiaires de la 28e promotion de l'École d'état-major de Libreville (EEML) ont reçu, hier, leurs parchemins et insignes des mains de leur marraine, la Première ministre Rose Christiane Ossouka Raponda. En présence, entre autres, de l'ambassadeur, Haut Représentant de la République française au Gabon, Alexis Lamek, et du ministre de la Défense nationale, Michaël Moussa Adamo.

Cette année, la gent féminine était particulièrement à l'honneur. D'autant que la major de cette promotion n'est autre que la capitaine Amanda Lylianne Jonhson, originaire de la République du Bénin. Avec elle, trois autres femmes se sont particulièrement et honorablement distinguées durant leur formation, aux côtés de la soixantaine d'autres stagiaires issus de quinze nations de l'Afrique subsaharienne.

La cheffe du gouvernement, tout en félicitant ses filleuls, les a exhortés à cultiver, autant que possible durant toute leur carrière, les valeurs d'excellence, courage, abnégation, discipline, loyauté, honneur, respect de la hiérarchie, etc. D'autant que, a-t-elle fait valoir, les armées africaines sont confrontées à un certain nombre de défis multiformes.

Pour rappel, créée en 2001, l'EEML est un établissement à vocation régionale issu de la coopération militaire entre le Gabon et la France. À ce jour, elle a formé près de 1 278 officiers de différentes nationalités aux techniques d'état-major et militaires modernes.



Les membres de la promotion «Ossouka» posant aux côtés de leur marraine.

Photo: DR

## Médiature de la République: la réforme désormais à l'examen des députés

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**L**A réforme de la Médiature de la République est en bonne voie. Et pour cause, le projet de loi portant ratification de l'ordonnance 016/PR/2021 du 13 septembre 2021 relative à l'institution de la Médiature de la République est en seconde lecture au palais Léon-Mba, après avoir été adopté sans amendements par les sénateurs.

Auditionnée, hier, par les membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme de l'Assemblée nationale, la ministre d'État, ministre des Relations constitutionnelles et les Autorités administratives indépendantes a présenté et défendu toute sa pertinence. En ce sens que, a-t-elle indiqué, il fait suite à la récente révision constitutionnelle, tout en tenant compte de l'évolution de la société et de la nécessité de désengorger les juridictions, croulant sous un poids sans cesse croissant de litiges. Dans tous les cas, la Médiature sera désormais placée sous la tutelle du



La ministre d'Etat en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Denise Mekam'ne Edzidzie, lors de son audition.

Photo: Christian MOMB

vice-président de la République. Un médiateur et des médiateurs délégués, choisis parmi les personnalités gabonaises, âgées de 50 ans au moins, et ayant exercé une fonction publique pendant quinze ans au moins, en assureront le fonctionnement.

De fait, au sens de l'article 7 du projet d'ordonnance, "la Médiature de la République assure,

auprès des administrations, des collectivités locales, des établissements publics et tous autres organismes investis d'une mission de service public, les fonctions de médiation, de concertation, de protection et de promotion des droits". Des missions qui soutiennent un élargissement de son champ de compétences.

Pour autant, la Médiature de la

République devrait être essentiellement cantonnée à jouer "les interfaces" entre les administrations et les citoyens en privilégiant les voies du dialogue, du consensus, des règlements à l'amiable, etc. Ce qui sous-entend qu'elle ne saurait "intervenir dans une procédure engagée devant une juridiction, ni remettre en cause le bien-fondé d'une décision juridictionnelle".